



BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté par la municipalité le 26 janvier 2016.

« De gueules, à une chèvre rampante d'or, et quatre émanchures cousues en chef d'or ; à la chausse fascée ondée de sinople et d'azur et deux truites d'argent, affrontées en pal, brochantes sur le fascé. »

TOPONYMIE :

Nom issu de la fusion des deux communes le 1 janvier 2016. Bédouès est d'origine pré celtique "Bed", qui signifie dans le creux de la vallée. Cocurès est d'origine pré celtique "Kuk", qui signifie le mont. Le doublement de Kuk induit un pluriel. Cocurès est l'endroit entouré de monts.

BÉDOUÈS-COCURÈS

EXPLICATIONS :

Le gueules et les émanches en chef d'or de quatre pièces proviennent des armes de la famille de Grimoard dont Guillaume deviendra Urbain V et œuvra beaucoup pour le Gévaudan. Il fit fortifier l'église collégiale de Bédouès où il avait été baptisé pour y placer le tombeau de ses parents. La reprise intégrale des armes de famille étant interdite pour les municipalités il suffit d'en emprunter un ou plusieurs éléments.

La chèvre rampante d'or sur fond de gueules provient des armes de la famille de Malbosc de Miral installée au château éponyme qui domine la confluence de Rûnes et du Tarn. Le blason exact est « Parti, au 1° d'azur, à trois chevrons d'argent et au 2° de gueules, à une chèvre rampante d'or ». La remarque concernant la reprise des armes de famille est valable ici aussi.

La chausse par sa forme triangulaire traduit le nom de Bédouès qui est en creux de vallée. Elle est fascée ondée pour imager les nombreux cours d'eau qui drainent le territoire communal dont le Tarn et le Rûnes. Le sinople symbolise les parties forestières.

Les truites proviennent des armes de Cocurès ; elles indiquent la confluence du Tarn et du Briançon avec une activité de pêche soutenue.

Les ornements sont deux branches de sapin de sinople, fruitées d'or, mises en sautoir par la pointe et liées d'or, pour indiquer la présence de forêts.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRECISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

Le gueules est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur la chèvre, la chausse et les truites.

Le chef émanché étant précisé cousu, il n'a pas d'ombre ; cela signifie qu'il est placé sur le même niveau que le champ.

Le fascé ondé n'a pas de relief pour les mêmes raisons.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Bédouès-Cocurès reprend les armes de la famille de Grimoard qui sont les suivantes :



et celles de la famille de Malbosc de Miral qui sont les suivantes :



HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

Avant la fusion du 1^o janvier 2016, Bédouès et Cocurès étaient deux communes distinctes qui possédaient chacune son propre blason.

BÉDOUÈS :



Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté en novembre 2011.

« De gueules, à une chèvre rampante d'or, et quatre émanchures cousues en chef d'or ; à la chausse fascée ondée d'argent et d'azur. »

Le gueules et les émanches en chef d'or de quatre pièces reprennent les armes de la famille de Grimoard dont Guillaume deviendra Urbain V et œuvra beaucoup pour le Gévaudan. Il fit fortifier l'église collégiale de Bédouès où il avait été baptisé pour y placer le tombeau de ses parents. La reprise intégrale des armes de famille étant interdite pour les municipalités il suffit d'en emprunter un ou plusieurs éléments.

La chèvre rampante d'or sur fond de gueules provient des armes de la famille de Malbosc de Miral installée au château éponyme qui domine la confluence de Rûnes et du Tarn. Les armes exactes de cette famille sont « Parti, au 1^o d'azur, à trois chevrons d'argent et au 2^o de gueules, à une chèvre rampante d'or ». La remarque concernant la reprise des armes de famille est valable ici aussi.

La chausse par sa forme triangulaire traduit le nom du village qui est en creux de vallée. Elle est fascée ondée pour imaginer les nombreux cours d'eau qui drainent le territoire communal dont le Tarn et le Rûnes. Le fond d'argent symbolise le sol caillouteux des Causses.

Les ornements sont deux branches de sapin de sinople, fruitées d'or, mises en sautoir par la pointe et liées d'or, pour indiquer la présence de forêts.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

COCURÈS :



Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté en mars 2006.

« De gueules, à deux truites d'argent, affrontées en chevron et accompagnées de trois rochers d'or, 2 et 1. »

Le gueules et les rochers d'or suggèrent le blason de la famille d'Anduze, fondatrice de la baronnie de Florac dont dépendait Cocurès. Les armes exactes de cette famille sont "de gueules, à trois étoiles d'or". La reprise intégrale du blason de famille étant interdite pour les municipalités il suffit d'en emprunter un ou plusieurs éléments.

Les rochers qui remplacent les étoiles symbolisent les monts qui entourent Cocurès.

Les truites indiquent la confluence du Tarn et du Briançon sur le territoire communal avec une activité de pêche soutenue.

Les ornements sont deux branches de châtaignier de sinople, fruitées d'or, mises en sautoir par la pointe et liées d'or afin de rappeler la présence de forêts.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

AUCUN DE CES DEUX BLASONS NE PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR REPRÉSENTER LA NOUVELLE COMMUNE ; TOUTEFOIS RIEN N'INTERDIT AU VILLAGE DE BÉDOUÈS OU CELUI DE COCURÈS D'UTILISER LEUR ANCIEN BLASON UNIQUEMENT POUR LES REPRÉSENTER SPÉCIFIQUEMENT, SANS PERDRE DE VUE QUE LE BLASON DE LA COMMUNE EST DÉSORMAIS CELUI DE BÉDOUÈS-COCURÈS.